**Protocole sanitaire EPS actualisé au collège Jean Rostand**

Madame, Monsieur,

L’inspection académique EPS nous impose le protocole suivant :

* Obligation du port du masque en dehors des temps de pratique effective y compris dans les vestiaires.
* Une pochette étanche avec nom de l’enfant est requise pour stocker le masque pendant l’activité physique.
* Lors de la pratique physique en elle-même le port du masque est interdit.
* **Lors de la pratique physique en elle-même, une distanciation sociale d’au moins 2 mètres devra être respectée entre les élèves.**
* Les douches sont interdites.
* La programmation de certaines activités collectives ou de contact est repoussée à une date ultérieure selon l’évolution du virus.
* Le respect de ce protocole est indispensable pour la sécurité de tous.

Merci de votre compréhension.

Cordialement,

L’équipe EPS du collège Jean Rostand